

**COUPE et CHAMPIONNAT de la REUNION**  
**2013/ 2014 - EPEE, FLEURET, SABRE**

**Art. 1** La L.R.E. organise, à chaque arme, au profit de ses licenciés, une "COUPE DE LA RÉUNION", comprenant :

- 4 épreuves type « circuit » **au Sabre et à l'Épée, 3 au fleuret.**
  - o au fleuret chaque épreuve aura lieu sur 3 jours (poussin pupille), (benjamin, cadet, vétéran) et (minime, senior), **sur 2 week end.**
  - o À l'Épée et au sabre une seule journée pour toutes catégories et pour chaque tour.
- un championnat régional individuel sur un ou plusieurs week-ends suivant les armes et les catégories.
- un championnat par équipes sur un ou plusieurs week-ends suivant les armes et les catégories.
  - o Pour l'épée : sur 2 dimanches avec le championnat par équipe à l'issue du championnat individuel.
  - o Pour le fleuret : sur 2 dimanches avec le championnat par équipe à l'issue du championnat individuel pour les catégories benjamins à vétérans ; les samedis précédant ces dimanches seront réservés aux poussins et pupilles pour le championnat individuel puis le championnat par équipes.
  - o Pour le Sabre sur un week-end complet toutes les catégories : samedi le championnat par équipes et le dimanche le championnat individuel.

**Art. 2 Classement général :**

Le classement général « COUPE DE LA REUNION » prendra en compte les points cumulés des 3 meilleures étapes type circuit et du championnat individuel, pour chaque arme. Au Fleuret classement sur les 3 étapes.

Le classement sera établi avec le logiciel CLAS (de la FFE) selon les barèmes de la LRE.

Un classement ne sera établi dans une catégorie, que si celle-ci a été ouverte dans au moins deux étapes de la coupe de la Réunion (finale tirée).

**Art. 3 Les sélections :**

**Les circuits étant open, il n'y a pas de sélections mais la Ligue ne pourra pas aider tous les départs ; priorité sera donnée aux tireurs inscrits sur la liste de Haut Niveau.**

Pour les sélections Championnats de France et la fête des jeunes, les règles seront définies par la commission de sélection et communiquées, après validation par le Conseil d'Administration de la Ligue.

**Art. 4 Catégories :**

- Poussins (2005 et après) - Pupilles (2003 et 2004)
- Benjamins (2001 et 2002) - Minimes (1999 et 2000)
- Cadets (1997 et 1998) - Juniors (1994 à 1996)
- Seniors (1993 et avant) - Vétérans (avant le 01/01/1974)

Ouverture d'une catégorie à partir de deux inscrits afin qu'il y ait au minimum une finale directe et confection de poules à partir de 4 tireurs.

Les tireurs ont, pour effectuer plus de matches, la possibilité de participer dans une compétition mixte dans la même catégorie ou en surclassement dans la catégorie immédiatement supérieure.

**En pupilles et en poussins, les classements féminins seront établis et pour les étapes sans tableau féminin, les filles (si au moins 2) récupéreront leur points du tableau masculin.**

**Art. 5 Surclassement et double surclassement (art.8.1.6. du règlement intérieur. De la F.F.E.) :**

Le simple surclassement est autorisé à partir de BENJAMINS à tout tireur qui désire tirer dans la catégorie immédiatement supérieure ; il ne fait l'objet d'aucune demande particulière sauf **pour les Pupilles 2 et Benjamins 1 pour lesquels, suite au mail du 01/07/13 de la FFE, des dossiers de surclassement sont requis.** Tout tireur inscrit dans 2 catégories ne peut faire appel à la clause des 10 minutes de repos si changement de catégorie mais de 3 minutes maximum.

Le double surclassement permet de tirer dans deux catégories au-dessus mais doit faire l'objet d'un dossier médical agréé par la commission médicale de la F.F.E., visé par le médecin de la L.R.E.

Chaque tireur est autorisé à tirer dans 2 catégories au maximum par compétition en individuel comme en équipes. Il réglera ses deux engagements (y compris en vétéran et senior).

Le simple ou double surclassement d'un ou plusieurs tireurs ne doit pas être préjudiciable au bon déroulement de la compétition dans sa propre catégorie.

**Art. 6 Engagements :**

Chaque club devra envoyer la liste de ses engagés au club organisateur ET à [competition.escrime974@yahoo.fr](mailto:competition.escrime974@yahoo.fr) chargé de la préparation informatique de la compétition pour **le jeudi 20h au plus tard** en précisant les techniciens et les arbitres du club présents à la compétition :

- en individuel, la liste sera établie dans le tableau fourni (case à cocher et doublons à copier)
- par équipe, la liste comportera, la **composition définitive avec le nom des tireurs** (en cas de retrait d'équipe, prévenir l'organisateur et les clubs concernés la veille au plus tard afin de ne pas déplacer une autre équipe pour rien).

**Art. 7 Participation :**

- 5 euros à l'individuel et 10 euros par équipe en championnat.

**Art. 8 Licences :**

La licence de tout tireur participant devra être enregistrée sur le site « licences » (vérifications effectuées la veille). Blasons. Pour la fête des jeunes, les minimes devront porter le blason bleu.

**Art. 9 Les POUSSINS et les PUPILLES** participent à des rassemblements SABRE et FLEURET et ÉPÉE.

**Au FLEURET selon le règlement spécifique joint proposé par l'ETR et validé par le CA.**

A l'ÉPÉE et au SABRE, La formule de ces rassemblements est laissée à l'initiative des 1ers clubs organisateurs et sera choisie en fonction des effectifs de pré inscrits. Les tours suivant, la formule sera précisée sur la feuille de route.

Le club organisateur aura en charge la remise d'un diplôme ou d'une attestation de participation à chaque participant.

Aux championnats de la Réunion la formule fédérale s'appliquera.

**Art. 10 Scratch :**

Le Directoire technique déclarera le scratch après l'heure d'appel de la catégorie du tireur. A ce moment aucune inscription ne sera plus acceptée dans la catégorie concernée.

**Art. 11 Horaires :**COUPE FLEURET

Le samedi à 13h00 : inscriptions des poussins et à 14h00 inscriptions des pupilles

Le dimanche :

8H30: Inscription des catégories BENJAMIN et SENIOR

9H30: Inscription de la catégorie VÉTÉRAN,

10h30: Inscription des catégories MINIME et CADET

COUPE et CHAMPIONNAT FLEURET :

POUSSIN (12h30) et PUPILLE (13h30) le premier samedi, individuel et le deuxième par équipes

8H30: Inscription des catégories BENJAMIN, MINIMES, CADET, SENIOR et VÉTÉRAN et confirmation des équipes. Épreuve par équipes lancée après la finale de la catégorie

EPEE

- 1) Les tours de COUPE

8H30: Inscription des SENIORS (et VÉTÉRANS DAMES) et MINIMES.

10h30: Inscription des catégories BENJAMIN et CADET

**11h30: Inscription des catégories VÉTÉRAN et PUPILLE.**

- 2) Les CHAMPIONNATS de la Réunion :

8H30: Inscription des catégories BENJAMIN, MINIMES, CADET, SENIOR et VÉTÉRAN et confirmation des équipes. Épreuve par équipes lancée après la finale de la catégorie

10h30: Inscription de la catégorie PUPILLE . Épreuve par équipes lancée après la finale individuelle

COUPE et CHAMPIONNAT INDIVIDUEL SABRE :

8H30: Inscription des BENJAMINS, CADETS et VÉTÉRAN.

**10h30: Inscription des catégories MINIMES et SENIORS**

**11h30: Inscription des catégories POUSSINS et PUPILLES.**

CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES SABRE :

Le samedi précédant les épreuves individuelles

13h30 : Réception des éventuelles modifications au sein des équipes.

14h00 : Appel et contrôle des équipes complètes TOUTES CATÉGORIES.

**Scratch et début des épreuves 30 minutes après le début de l'inscription pour toutes les compétitions.**

**Art. 12 Tenue :**

Tenue réglementaire, veste et culotte (350N), cuirasse de protection (350N) jusqu'à benjamins inclus et (800N) pour les autres, gant recouvrant la manche sur la moitié de l'avant-bras, mi-bas remontant sous le pantalon, celui-ci recouvrant le genou jusqu'au haut du tibia. Les cheveux longs doivent être attachés.

Au fleuret, la cuirasse électrique doit être à la bonne taille (épaules et crêtes iliaques) **et la bavette électrique à partir de la catégorie CADETS**

### **Art. 13 Caractéristiques des armes :**

LA POIGNEE ORTHOPEDIQUE EST INTERDITE jusqu'à la catégorie Pupille incluse.

Poussins et Pupilles: FLEURET 0 = lame de 77 cm coquille de 8,5 cm  
benjamins : FLEURET 2 = lame de 82 cm coquille de 10 cm  
Minimes et plus : FLEURET 5 = lame de 90 cm coquille de 12 cm

Pupilles et Benjamins : EPEE 2 = lame de 82 cm coquille de 11,5 cm  
Minimes et plus : EPEE 5 = lame de 90 cm coquille de 13,5 cm

Poussins : SABRE 0 = lame de 77 cm coquille de 8,5 cm  
Pupilles et benjamins : SABRE 2 = lame de 82 cm coquille de 12,5 cm  
Minimes et plus : SABRE 5 = lame de 90 cm coquille de 14 cm

Par choix tactique, les tireurs sont autorisés à choisir une lame plus courte

### **Art.14 Matériel :**

Les poussins tirent à la lame ordinaire. Matériel électrique à partir de PUPILLES.

Chaque tireur étant responsable de son matériel, il se verra infliger les sanctions prévues au règlement de la F.F.E. au cas où son matériel ne fonctionnerait pas ou serait non conforme.

Cependant, les arbitres devront être plus indulgents (avertissement initial verbal) avec les poussins et pupilles dont le matériel appartient aux clubs.

### **Art. 15 Formule COUPE et CHAMPIONNAT INDIVIDUEL :**

**SABRE et EPEE:** Un tour de poules puis tableau d'élimination directe.

La troisième place ne sera pas tirée en coupe (mais le sera en championnat).

Clause particulière Épée et Sabre : si moins de 6 tireurs dans les catégories minime, cadet, junior, senior, vétéran, 2 tours de poule et un tableau de classement.

**FLEURET:** deux tours de poules puis tableau d'élimination directe en tirant toutes les places.

Pour les poussins et pupilles voir règlement spécifique.

En cas de mixité (sexe et/ou catégorie), un tri sera effectué après les poules pour constituer les tableaux d'élimination directe. Les filles intégrées dans le tour de poules auront le choix (avec consultation du directoire technique et de leur maître d'armes), en plus de leur tableau féminin, de continuer ou pas dans le tableau masculin. Pour la coupe, si un classement féminin existe, elles seront néanmoins retirées du classement général masculin.

En fonction de l'effectif dans certaines armes, le club organisateur pourra adapter les formules, Toutefois ces adaptations devront être prévues dès la feuille de route et ne devront pas influencer le classement général.

Poules et tableaux : La constitution des poules se fera en fonction du classement de l'année précédente pour la première épreuve puis du classement actualisé pour les suivantes. (elle est labyrinthique). Les mixtes et les surclassés seront classés après ceux de la catégorie, en fonction de leurs points.

Le classement du tableau d'élimination directe tiendra compte du classement à l'issue des poules.

### **Art. 16 Formule CHAMPIONNAT PAR EQUIPES :**

- La compétition équipe est gérée manuellement par le club organisateur.

- Tableau d'élimination directe jusqu'à la finale. La troisième place sera tirée.

En cas de participation de 3 équipes, une poule unique sans tableau sera constituée pour assurer un minimum de 2 matchs par équipe.

-Les équipes seront initialement classées par rapport aux points acquis à la coupe de la Réunion par les trois tireurs le mieux classés qui la composent : (tireur X = 36 pts + Y = 14 pts + Z = 4 pts soit 54 pts).

-En cas d'équipe avec élément surclassé, ce tireur n'apportera ses points à son équipe que s'il a été classé dans la catégorie concernée au cours de la saison. (Ex: 40 pts en minime, 5 pts en cadets => le minime apporte 5 pts à l'équipe cadets).

De même dans le cas d'une équipe mixte, la ou les tireuses n'apportent que les points obtenus chez les garçons dans la saison.

Dans le cas où une seule équipe de club serait représentée quelle que soit la catégorie, une ou plusieurs équipes interclubs pourrait être composée la veille ou le jour de la compétition mais le titre ne sera décerné qu'à l'équipe de club, si elle gagne.

L'équipe se compose de trois tireurs du même club avec un remplaçant, non obligatoire.

L'équipe pourra se composer de tireurs surclassés ou doublement surclassés (art.5).

Une équipe ne pourra compter plus de 1 tireur inscrit dans une autre équipe. Le Comité d'Organisation pourra déroger ou renforcer ces critères pour faciliter le déroulement des épreuves.

Ces modifications seront notifiées aux clubs avant le samedi 10H00.

**Art. 17 Assauts :**

POULES	TABLEAU
Poussins / Pupilles 4 T / 3 mn	6 T / 2x2 mn
Benjamins 4 T / 3 mn	8 T / 2x2 mn
Minimes 5 T / 3 mn	10 T / 2x3 mn
Cadet/Juniors/Seniors 5 T / 3 mn	15 T / 3 x 3 mn
Vétérans 5 T / 3 mn	10 T / 2 x 3 mn (le handicap (de 1 ou 2 touches) est pris en compte)

Une pause d'une minute est accordée entre chaque reprise (30 secondes pour les poussins, pupilles et benjamins). Les tireurs sont alors autorisés à recevoir les conseils de l'entraîneur. A la fin du temps réglementaire, celui qui a mis le plus de touches a gagné. Celui qui arrive au nombre de touches prévues avant la fin du temps a gagné.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, et avant qu'il ne soit accordé une minute supplémentaire pour « mort subite », l'arbitre procède au tirage au sort qui désignera le vainqueur du match au cas où l'égalité persisterait après la minute.

Au Sabre et pour les matches en 15 touches, le 1<sup>er</sup> tireur qui atteint la 8<sup>ème</sup> touche permet la minute de repos, la 6<sup>ème</sup> pour les assauts en 10, la 5<sup>ème</sup> les assauts en 8 et la 4<sup>ème</sup> les assauts en 6.

**CHAMPIONNAT PAR EQUIPES:**

**MATCH :** Touches et durée en fonction de la catégorie.

- PO et PU : relais en 27T (9x3T et 3mn/match)
- BEN et MIN : relais en 36T (9x4T et 3mn/match)
- CAD, JUN, SEN et VET : relais en 45T (9x5T et 3mn/match)

**Art. 18 Barèmes :**

Chaque épreuve de la « coupe de la Réunion » a pour coefficient 1.

Un barème commun de cotation est appliqué après chaque étape :

1er = 18 pts	5 à 8ème = 9, 8, 7 et 6 pts
2ème = 14 pts	9 à 16ème = 4 pts
3ème et 4ème = 11 pts et 10 pts	au-delà de 16ème = 2 pts

Le championnat de la Réunion applique la grille spécifique ci-après :

1er = 25 pts	5 à 8ème = 9 pts
2ème = 20 pts	9 à 16ème = 6 pts
3ème = 16 pts	au-delà de 16ème = 3 pts
4ème = 13 pts	

Les points individualisés des coupes, cumulés à ceux du championnat individuel (coefficient 1.5) détermineront le vainqueur des coupes aux 3 armes.

**Art. 19 Arbitrage :**

Les matches seront dirigés par des arbitres répertoriés par la C.R.A ; ils appliqueront le règlement international.

Les arbitres seront convoqués par le responsable de la commission d'arbitrage qui fournira la liste au directoire technique le jour de l'épreuve.

Tous les clubs devront présenter un arbitre par tranche de 5 tireurs présentés (hors handisports). Dans le cas où le nombre d'arbitres n'est pas suffisant, le club ne pourra présenter que le nombre de tireurs correspondant aux nombres d'arbitre présents et officiants de son club. Néanmoins le Directoire Technique pourra décider de laisser les tireurs s'inscrire si le club peut s'adjoindre des services d'arbitres présents et non dans les contingents de son club d'origine.

L'arbitre est responsable de l'ordre et de la sécurité directe et indirecte sur et autour de la piste.

**Art. 20 RÉCLAMATIONS :**

Les éventuelles réclamations sont formulées par le tireur qui se sent lésé sauf en poussin, pupille, benjamin et minime où l'entraîneur pourra se substituer au tireur.

L'arbitrage n'étant pas une science exacte mais un acte humain, il est rappelé aux tireurs et techniciens qu'il existe deux types de réclamations :

- a) Sur les fautes d'appréciation ou d'interprétation de l'arbitre : Décisions non discutables  
C'est au tireur qui se sent lésé de changer son jeu qui paraît mal interprété par l'arbitre.  
Ex : Si une parade riposte est interprétée comme étant une contre-attaque, il n'y a rien à redire.

- b) Sur les fautes de non application des règles : Décisions discutables  
C'est au tireur de faire immédiatement appeler le Directoire Technique qui juge les faits.

Ex : L'arbitre donne la contre-attaque valable alors que l'attaque simple directe est non valable, il y a non application de la convention donc « faute de l'arbitre ».

#### **Art. 21 Arrêt du match :**

Un seul arrêt de dix minutes, à partir de l'avis du médecin ou de son représentant, est autorisé en cas de malaise ou de blessure. En cas de récurrence pour le même traumatisme, le tireur sera déclaré forfait.

#### **Art. 22 Cahier des charges d'organisation :**

Le club organisateur s'engage à respecter les points suivants: (OBLIGATOIRES)

1) Le club organisateur s'engage à effectuer les démarches auprès de son service des sports suffisamment à l'avance pour obtenir en priorité le gymnase le mieux adapté à la compétition (accès, services, espace, ...).

2) La semaine précédant la compétition, il transmet à [competition.escrime974@yahoo.fr](mailto:competition.escrime974@yahoo.fr) la feuille de route **cf. mode opératoire de gestion des compétitions**.

3) Il mobilise l'ensemble de ses techniciens et bénévoles pour l'organisation et le suivi de la compétition en particulier pour le championnat par équipes géré manuellement sans assistance informatique.

4) Il s'assure de la présence d'un membre de la commission d'arbitrage, à défaut, il nomme un dirigeant gestionnaire des arbitres de la compétition. En début de compétition, il s'assure de la mise en place du directoire technique

5) Il désigne l'un de ses adhérents pour enregistrer les inscriptions

6) Pour la compétition, il prévoit trois emplacements (tables et chaises):

· Un pour les inscriptions.

· Un pour le matériel informatique de ligue avec branchement électrique.

· Un pour la gestion des arbitres.

7) Pour la compétition, il s'assure de la mise à disposition de l'équipement suivant:

· Chronomètres, jauges et pesons ainsi que planchettes et stylos (une partie fournie par la LRE, à vérifier).

· Brassards ou signes distinctifs pour arbitres et organisation.

· 8 pistes minimum, tracées, équipées et fonctionnelles, le matériel de ligue et du club n'étant pas suffisant, chaque club doit mettre à disposition au moins une piste électrique en état de marche (testée). Le matériel de ligue doit être récupéré et testé au moins une semaine AVANT la compétition (ou à la compétition précédente).

8) Il gère une buvette où les tireurs et accompagnateurs trouveront boissons et nourriture toute la journée en quantité suffisante, aux horaires des pauses et à prix raisonnables,

9) Il s'assure de la présence de la trousse médicale de la Ligue et s'assure que les services de première urgence peuvent être mobilisés en cas de problème.

10) Il assure les actions de communications avant et après la compétition auprès des médias et transmet copie à [competition.escrime974@yahoo.fr](mailto:competition.escrime974@yahoo.fr) qui transmet aux clubs de la LRE.

#### **Art. 23 Directoire technique :**

Il est composé d'un cadre technique du club organisateur qui désigne deux autres personnes qualifiées (pas forcément un cadre technique) :

Il fait respecter le règlement (art.505 de la FIE). Il juge et prend toutes décisions sur les cas qui relèvent de la technique et de l'arbitrage et peut demander avis au président de la CRA. Il est souverain de ses décisions.

Il est appelé par le tireur ou par son entraîneur pour les benjamins et plus petits.

#### **Art. 24 Comportement :**

Tout manquement aux règles déontologiques de notre discipline sera sanctionné par le directoire technique sur appel de l'arbitre. Le règlement FFE sera appliqué pour les actes disciplinaires : carton noir, commission de discipline.

Il est rappelé qu'une attitude digne et correcte doit régner pendant la compétition, sur et en dehors de la piste.

#### **Art. 25 Acceptation :**

Tout participant à la coupe et au championnat de la Réunion accepte l'application du présent règlement. Tout club affilié à la LRE s'engage à respecter le présent règlement et à le diffuser à ses adhérents.